

Villecresnes



**MAIRIE
DE VILLECRESNES**
Place Charles de Gaulle
94440 Villecresnes

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2014

DELIBERATION N° 2014-084

**ATTRIBUTION DES INDEMNITES D'ACCOMPAGNATEUR AU
SEJOUR EN CLASSE DE DECOUVERTE**

Présents :

M. Gérard GUILLE, Mme Jeannine MAILLET, M. Christian FOSSEYEU, Madame Isabelle LAFON, M. Jacques LOCHON, Mme Marie-Renée AUROUSSEAU, M. Valère VILLA, Mme Marysa VOLANTE, M. Gilbert CHAILLOU, Mme Catherine CASIER, Mme Véronique DRIOT-ARGENTIN, Mme Françoise VILLA, M. Daniel SCHREIBER, Mme Monique MONTEBAULT, M. Thierry DEBARRY, Mme Martine BILLET, M. Michel PINJON, Mme Marie-Laure HIRON, Mme Sylvie ZANOUNE, M. René-Jean CULLIER DE LABADIE, M. Didier GIARD,

Absents représentés :

*Monsieur Patrick GIVON représenté par Monsieur Christian FOSSEYEU,
Monsieur André ARDIOT représenté par Madame Marie-Renée AUROUSSEAU,
Monsieur Marc LECOMTE représenté par Monsieur Jacques LOCHON,
Madame Karina BUYSE représentée par Monsieur Daniel SCHREIBER,
Monsieur Gilles GUILLAUME représenté par Madame Jeannine MAILLET,
Monsieur Didier FABRE représenté par Monsieur Didier GIARD,
Madame Annie-France VIDON représenté par Monsieur René-Jean Cullier de Labadie,
Madame Anne-Marie MARTINS représentée par Madame Sylvie ZANOUNE.*

Monsieur Christian FOSSEYEU a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du 6 mai 1985 fixant l'indemnité allouée aux instituteurs chargés d'accompagner leurs élèves en classe de découverte ;

Considérant que certains professeurs des écoles sont concernés par le bénéfice de cette indemnité,

Considérant la nécessité de délibérer sur l'attribution de cette indemnité,

Considérant que certains professeurs n'ont pas été indemnisés au titre de l'année 2013 et qu'il convient de régulariser cette situation,

Considérant qu'il convient d'indemniser les accompagnateurs au titre des séjours de l'année 2014,

Sur proposition de Madame Françoise Villa et après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Article 1 : Décide d'allouer une indemnité d'accompagnateur au séjour en classe de découverte au montant en vigueur selon la répartition suivante :

Madame Isabelle CHABENAT - Monsieur Arnaud TARECK / ATILLY:

Séjour à Ouistreham pour Arnaud TAREK et à Munster pour Isabelle CHABENAT

131.30 € par personne	Année 2013	262.60 €
-----------------------	------------	----------

Mesdames Marie CLEMENT - Carole PETRINO - Florence MARCELINO / MERLES :

Classe de découverte à Abondance

157.56 € par personne	Année 2013	472.68 €
-----------------------	------------	----------

Mesdames Aurore BAPAUME- Carole PETRINO – Monsieur Thierry GUILLEMOT / MERLES :

Classe de découverte à l'Ile d'ARZ

158.94 € par personne	Année 2014	476.82 €
-----------------------	------------	----------

Madame Isabelle CHABENAT - Monsieur Arnaud TARECK / ATILLY:

Classe de découverte à Ver-sur-Mer

132.45 € par personne	Année 2014	264.90 €
-----------------------	------------	----------

Article 2 : Dit que la dépense correspondante a été inscrite au budget de l'exercice en cours.

Article 3 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Val-de-Marne et à Madame le Trésorier principal de Chennevières-sur-Marne.

Fait et délibéré en séance les jour, mois, an susdits,

Pour copie conforme

Le Maire

Gérard GUILLE

